

DELIBERATION N° 81/151 : RENOVATION DE L'EGLISE/AVENANT N° 2 VALSECCHI

Monsieur RAVERDEL, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée qu'il convient, afin de solder les travaux de plâtrerie de la rénovation de l'Eglise, d'effectuer, tant que l'entreprise VALSECCHI Adjudicataire du lot N° 2 "Plâtrerie" de la 2ème tranche de rénovation est sur place, les travaux complémentaires suivants, d'un montant T.T.C. de 10 171 F 05.

- Réfection du plafond
- Majoration pour échafaudage et travaux au dessus de 4 m de hauteur,
- Réfection complète des murs, en respectant l'Autel et les tableaux existants,
- Confection des arêtes en plâtre,
- chargement et transport des décombres.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise VALSECCHI de NANCY, titulaire du lot N° 2 "Plâtrerie" de la 2ème tranche rénovation de l'Eglise, par marché du 23 Juin 1981, approuvé par Monsieur le Préfet le 30 Juin 1981, un avenant N° 2 correspondant au travaux énoncés ci-dessus, pour un montant T.T.C. de 10 171 F 05.
- le dit avenant N° 2 portera le montant du marché de base de 26 601 F T.T.C. à 36 772 F 17.
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 1981, programme 11/78.